

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

1.

2. **ORDRE DU JOUR**

---

**SÉANCE 230  
15 mars 2018**

**1. Points d'ordre général**

**2. Textes présentés pour avis**

**2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi**

Néant

**2.2. Autres projets de texte**

2.2.1) Projet de décret relatif à la suppression de la participation de parlementaires dans cinq commissions administratives à caractère consultatif

*Tirant les conséquences de l'article 13 de la loi organique n° 2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, ce projet de décret vise à supprimer la participation de parlementaires dans cinq commissions administratives à caractère consultatif relevant du champ de compétence des ministères économiques et financiers, au nombre desquelles le comité consultatif de la législation et de la réglementation financières et le comité consultatif du secteur financier. La présente consultation ne se justifie qu'à raison des modifications réglementaires concernant ces deux instances.*

2.2.2) Projet de décret d'application de l'ordonnance n°2017-1432 du 4 octobre 2017 portant modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs et du financement par la dette (décret en Conseil d'État)

2.2.3) Projet de décret d'application de l'ordonnance n°2017-1432 du 4 octobre 2017 portant modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs et du financement par la dette (décret simple)

*Ces projets de décret visent à fixer les conditions dans lesquelles un organisme de financement peut accorder des prêts aux entreprises non-financières et à préciser le rôle du dépositaire d'organismes de financement.*

2.2.4) Projet de décret fixant les conditions dans lesquelles un titre, une créance, un instrument ou un droit est considéré comme non structuré

*Le projet de décret vise à préciser les conditions dans lesquelles un titre, une créance, un*

*instrument ou un droit est considéré comme non structuré au sens du 4° du I de l'article L. 61330-3 du code monétaire et financier. Il assure en outre la transposition de certaines des dispositions de nature réglementaire de la directive 2017/2399 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017 modifiant la directive 2014/59/UE en ce qui concerne le rang des instruments de dette non garantie dans la hiérarchie en cas d'insolvabilité.*

2.2.5) Projet de décret relatif à la lutte contre la non-assurance automobile et l'insécurité routière

*Pris en application de l'article 35 de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle, ce projet de décret précise les modalités de mise en place et de fonctionnement de deux fichiers visant à lutter contre le défaut d'assurance de responsabilité civile automobile, ainsi que les dates d'entrée en vigueur du nouveau cadre normatif les régissant : un fichier des véhicules terrestres à moteur assurés conformément à l'article L. 211-1 du code des assurances ; un fichier des véhicules susceptibles de ne pas satisfaire à cette obligation d'assurance de responsabilité civile.*

2.2.6) Projet de décret portant adaptation de l'assurance des véhicules en circulation internationale à la Guyane

*Le projet de décret vise à adapter les dispositions du code des assurances encadrant l'assurance frontière à la seule collectivité territoriale de Guyane, pour notamment tenir compte de l'ouverture d'une liaison transfrontalière terrestre entre la Guyane et le Brésil. Il assouplit ainsi la période de garantie susceptible d'être choisie lors de la souscription de cette assurance de responsabilité civile automobile spéciale.*

2.2.7) Projet de décret modifiant le décret n° 2016-2009 encadrant la prise en charge publique des primes et cotisations d'assurance récolte 2016-2020

*Ce projet de décret modificatif vise à modifier la rédaction de l'article 10 du décret n°2016-2009, relatif aux sanctions applicables pour l'aide à la souscription de contrats d'assurance des récoltes contre les risques climatiques, pour assurer la cohérence de ces sanctions avec la réglementation européenne applicable.*

2.2.8) Projet de décret relatif à la dématérialisation des relations contractuelles dans le secteur financier

*Ce projet de décret pris en application de l'ordonnance n° 2017-1433 du 4 octobre 2017 a été initialement présenté au Comité le 15 février 2018. En raison de modifications du contenu du projet de texte liées à l'ajout de dispositions spécifiques à l'outre-mer, celui-ci est de nouveau présenté en Comité.*

2.2.9) Projet d'arrêté modifiant le code des assurances et relatif à la dématérialisation des relations contractuelles dans le secteur financier

*Le projet d'arrêté vise à adapter les dispositions du code des assurances encadrant les relations contractuelles entre les organismes relevant du code des assurances et leurs clients afin de les mettre en cohérence avec le cadre juridique rénové par l'ordonnance n° 2017-1433 du 4 octobre 2017 relative à la dématérialisation des relations contractuelles.*

2.2.10) Projet d'arrêté modifiant le code de la sécurité sociale et relatif à la dématérialisation des

relations contractuelles dans le secteur financier

*Le projet d'arrêté vise à adapter les dispositions du code de la sécurité sociale encadrant les relations contractuelles entre les organismes relevant du code de la sécurité sociale et leurs clients afin de les mettre en cohérence avec le cadre juridique rénové par l'ordonnance n° 2017-1433 du 4 octobre 2017 relative à la dématérialisation des relations contractuelles.*

## **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

---

### **Autre projet de texte**

A) Projet de loi relatif à la croissance et à la transformation des entreprises (extraits)

*Ce projet de loi comporte un certain nombre d'articles relatifs au secteur financier. Une première série de dispositions est examinée à l'occasion du CCLRF du 15 mars 2018, en particulier : i) les dispositions visant à transposer la directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, ii) une habilitation à transposer la directive (UE) 2016/2341 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle (IORP2), iii) les mesures nécessaires pour transposer la directive relative à la réforme européenne de la hiérarchie des créanciers bancaires (Directive 2017/2399/UE) adoptée le 12 décembre 2017, iv) diverses mesures de nature à renforcer l'attractivité de la place financière dans le cadre du Brexit (développement du contrat ISDA ; régime des succursales de pays tiers ; clarifications au cadre d'action des autorités, et aux obligations incombant aux entreprises s'agissant de MIFID2 ; marchés secondaires des TCN), v) diverses mesures législatives applicables aux infrastructures de marché.*